



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-257

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-06-18-00006 - Arrêté DOS-GRHH-2026-107 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du Pays d'AVENES (Nord) (3 pages)	Page 3
R32-2026-06-18-00015 - Arrêté DOS-GRHH-2026-113 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de VERVINS (Aisne) (3 pages)	Page 6
R32-2026-06-18-00011 - Arrêté DOS-GRHH-2026-121 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale (EPSM) de la Somme (3 pages)	Page 9
R32-2026-06-18-00008 - Arrêté DOS-GRHH-2026-124 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATEAU-THIERRY (Aisne) (3 pages)	Page 12
R32-2026-06-18-00009 - Arrêté DOS-GRHH-2026-125 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de LE NOUVION-EN-THIERACHE (Aisne) (3 pages)	Page 15
R32-2026-06-18-00010 - Arrêté DOS-GRHH-2026-127 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CALAIS (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 18
R32-2026-06-18-00012 - Arrêté DOS-GRHH-2026-129 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'HAZEBROUCK (Nord) (3 pages)	Page 21
R32-2026-06-18-00013 - Arrêté DOS-GRHH-2026-130 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de LAON (Aisne) (3 pages)	Page 24
R32-2026-06-18-00014 - Arrêté DOS-GRHH-2026-131 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital de GRANDVILLIERS (Oise) (3 pages)	Page 27
R32-2026-06-18-00007 - Arrêté DOS-GRHH-2026-96 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de DENAIN (Nord) (3 pages)	Page 30

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2026-06-19-00001 - ARRÊTÉ du 19 juin 2026 portant modification (N° 4) à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de La Somme (1 page)	Page 33
--	---------

**ARRETE DOS-GRHH-2026-107
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DU PAYS D'AVESNES (NORD)**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-94 du 15 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du Pays d'Avesnes (Nord) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune d'Avesnes-sur-Helpe du 21 mars 2026, proclamant Monsieur Sébastien SEGUIN maire de la commune d'Avesnes-sur-Helpe ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier du Pays d'Avesnes est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier du Pays d'Avesnes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet


Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-107)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire d'Avesnes-sur-Helpe, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Nicolas DOSEN, représentant de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois ;
- Madame Aude VAN CAUWENBERGE, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Anne SORRIAUX-NALIN, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Malika LAYEB, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Jean-Sébastien PIN, représentant désigné par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Martine LEDUC, au titre de l'union fédérale des consommateurs – Que choisir, et Monsieur Roland BOUVART, au titre de l'union départementale des associations familiales du Nord, en qualité de représentants des usagers désignés par le préfet du Nord.

**ARRETE DOS-GRHH-2026-113
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE VERVINS (AISNE)**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-123 du 31 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vervins (Aisne) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Vervins en date du 21 mars 2026 proclamant Monsieur Jean-Marc PRINCE maire de Vervins ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vervins est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Vervins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet


Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-113)
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Marc PRINCE, maire de Vervins, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Eric DONNAY, représentant de la communauté de communes de la Thiérache du Centre ;
- Madame Marie-Françoise BERTRAND, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le docteur Hassane AGRAOU, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Emmanuelle HEYSE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Christine TRIQUENEAUX, représentante désignée par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Elisabeth GRIMBERT (union départementale des associations familiales de l'Aisne) en qualité de représentante des usagers désignée par la préfète de l'Aisne, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par la préfète de l'Aisne.

ARRETE DOS-GRHH-2026-121

**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE (EPSM) DE LA SOMME**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-83 du 1^{er} octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de la Somme ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Dury en date du 20 mars 2026 proclamant Madame Anne PINON maire de Dury ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Amiens Métropole du 23 avril 2026 désignant Madame Anne-Sophie VOZARI et Madame Océane SERMADIRAS pour la représenter au sein du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de la Somme ;

Vu le courrier en date du 10 juin 2026 de Madame Anne PINON, maire de Dury, désignant Monsieur Gabriel CHOUKROUN pour la représenter au sein du conseil de surveillance de l'établissement public de la Somme ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de la Somme est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice de l'établissement public de santé mentale de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet


Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-121)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Gabriel CHOUKROUN, représentant du maire de Dury, commune siège de l'établissement principal,
- Madame Anne-Sophie VOZARI et Madame Océane SERMADIRAS, représentantes de la communauté d'agglomération Amiens-Métropole,
- Madame Isabelle de WAZIERS, représentante du président du conseil départemental de la Somme, et Madame Françoise RAGUENEAU, représentante du conseil départemental de la Somme.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le docteur Valérie YON et Madame le docteur Valérie BEAUDOIN, représentantes de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Aurélien MILLER, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Monsieur Thimotée DULAC et Monsieur Frédéric LARIVIERE, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Emmanuel DUCLERCQ et Madame Evelyne DUCROT, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Patrick KERROS, personnalité qualifiée désignée par le préfet de la Somme,
- Madame Anne SALMON (union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques de la Somme) et Madame Sophie HAREL (association de défense et d'entraides des personnes handicapées (ADEP) – comité de Picardie), représentantes des usagers désignées par le préfet de la Somme.

ARRETE DOS-GRHH-2026-124
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTEAU-THIERRY (AISNE)

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-114 du 31 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry (Aisne) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry en date du 05 mai 2026, désignant Madame Alice DUPUIS pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur par intérim du centre hospitalier de Château-Thierry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet


Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-124)
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Sébastien EUGÈNE, maire de Château-Thierry, commune siège de l'établissement ;
- Madame Alice DUPUIS, représentante de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry ;
- Madame Michèle FUSELIER, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Florence BERTUCCHI, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le docteur Maher AL MUBARAK, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Bruno LEMOINE, représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Nicole NAUDIN, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Madame Sylvie RIGAULT-FREUDENREICH (ligue nationale contre le cancer) et Madame Caroline BARRIERE (association Entraïd'Addict), en qualité de représentantes des usagers désignées par la préfète de l'Aisne.

ARRETE DOS-GRHH-2026-125 MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LE NOUVION-EN-THIERACHE (AISNE)
--

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6 et R. 6143-1 à R. 6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 modifiée adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-120 du 31 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Nouvion-en-Thiérache (Aisne) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes Thiérache du Centre en date du 16 avril 2026, désignant Monsieur Eric DONNAY pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Nouvion-en-Thiérache ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Nouvion-en-Thiérache est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

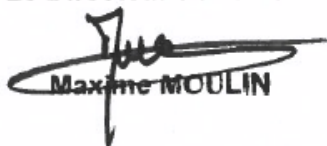
Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Le Nouvion-en-Thiérache sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet


Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-125)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Erick BETREMIEUX, maire de Le Nouvion-en-Thiérache, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Eric DONNAY, représentant de la communauté de communes de la Thiérache du Centre ;
- Madame Marie-Françoise BERTRAND, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne ;

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le docteur Youcef BETTA, représentant de la commission médicale d'établissement,
- Madame Séverine DUPONT, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame Audrey DELPLACE, représentante désignée par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Dominique VANDERSCHAEGHE (union départementale des associations familiales du Nord) en qualité de représentante des usagers désignée par la préfète de l'Aisne, et un(e) représentant(e) des usagers en attente de désignation par la préfète de l'Aisne.

**ARRETE DOS-GRHH-2026-127
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS (PAS-DE-CALAIS)**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-86 du 1^{er} octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Calais (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du registre des délibérations communautaires de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers en date du 15 avril 2026 désignant Madame Corinne NOEL pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Calais ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Calais est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

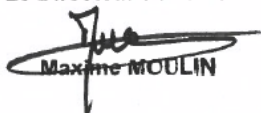
Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet


Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-104)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Natacha BOUCHART, Maire de Calais, commune siège de l'établissement, et Madame Faustine MALIAR, représentante de la commune de Calais ;
- Madame Corinne NOEL et Madame Frédérique VAN ROOY, représentantes de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers, représentantes de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers ;
- Madame Caroline MATRAT, représentante du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le docteur Abderrazzak ABDOUSSI et Monsieur le docteur Sylvestre EHO, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Nathalie LEDUC, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Séverine VASSEUR et Monsieur Irving COUSIN, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Jean JOLY, personnalité qualifiée désignée par le directeur générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Marie-Suzanne CLABAUT, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Jean-Paul VASSEUR (association de défense et d'entraides des personnes handicapés - comité de Picardie) et Monsieur Stéphane LEPOUTERE (association des paralysés de France – France handicap), en qualité de représentants des usagers désignés par le préfet du Pas-de-Calais.

**ARRETE DOS-GRHH-2026-129
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER D'HAZEBROUCK (NORD)**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-71 du 06 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hazebrouck (Nord) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Cœur de Flandre en date du 21 avril 2026, désignant Madame Eva SPRIET pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hazebrouck ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hazebrouck est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier d'Hazebrouck sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet


Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-129)
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Valentin BELLEVAL, maire d'Hazebrouck, commune siège de l'établissement ;
- Madame Eva SPRIET, représentante de la communauté d'agglomération Cœur de Flandre Agglo ;
- Madame Monique EVRARD, représentante du président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le docteur Eddy BAHEU, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Guillaume DEVETTE, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Barbara GRICOURT, représentante désignée par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Roselyne DEPECKER (association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV)) et Madame Catherine DELARU (union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord), en qualité de représentantes des usagers désignées par le préfet du Nord.

ARRETE DOS-GRHH-2026-130

**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE LAON (AISNE)**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-119 du 31 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Laon (Aisne) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la délibération n° 18 de la communauté d'agglomération du pays de Laon en date du 30 avril 2026 désignant Monsieur Yan RUDER et Monsieur Fawaz KARIMET pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Laon ;

ARRETE

Article 1er :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Laon est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Laon sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet


Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-130)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Eric DELHAYE, maire de Laon, commune siège de l'établissement, et Madame Anne-Marie SAUVEZ, représentante de la commune de Laon ;
- Monsieur Yan RUDER et Monsieur Fawaz KARIMET, représentants de la communauté d'agglomération du Pays de Laon ;
- Monsieur Mathieu FRAISE, représentant du Président du conseil départemental de l'Aisne ;

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le docteur Elisabeth NYOM et Monsieur le docteur Magued NAKHLA, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Benoît CROCHON, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur David LECLERT et Monsieur Cyril JACOB, représentants désignés par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Deux personnalités qualifiées en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Delphine VALLIERE, personnalité qualifiée désignée par la préfète de l'Aisne ;
- Monsieur Philippe DAIN (union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) et Monsieur Didier DEPOND (fédération nationale des associations de retraités) en qualité de représentants des usagers désignés par la préfète de l'Aisne.

**ARRETE DOS-GRHH-2026-131
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'HÔPITAL DE GRANDVILLIERS (OISE)**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2026-91 du 29 mai 2026 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital de Grandvilliers (Oise) ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume à compter du 18 mai 2026) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Picardie Verte du 07 avril 2026 désignant Madame Fabienne CUVELIER pour la représenter au sein du conseil de surveillance de l'hôpital local de Grandvilliers.

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'hôpital de Grandvilliers est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur par intérim de l'hôpital de Grandvilliers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet



Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-131)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Frédéric DOUCHET, maire de Grandvilliers, commune siège de l'établissement ;
- Madame Fabienne CUVELIER, représentante de la communauté de communes de la Picardie Verte ;
- Monsieur Pascal VERBEKE, en qualité de représentant de la Présidente du conseil départemental de l'Oise.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame Mélanie BLIQUE, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Un(e) représentant(e) de la commission médicale d'établissement en attente de désignation ;
- Madame Catherine DANIEL, représentante du personnel désignée par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé,
- deux représentants des usagers en attente de désignation par la Préfète de l'Oise.

ARRETE DOS-GRHH-2026-96
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE DENAIN (NORD)

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-98 du 15 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Denain (Nord) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'avis de la commission médicale d'établissement du 15 décembre 2025 désignant Madame le docteur Nadine BELLO et Madame le docteur Ewa WLODARCZYK en qualité de représentantes de cette commission au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Denain ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Denain en date du 21 mars 2026 proclamant Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI maire de la commune de Denain ;

Vu l'arrêté municipal en date du 17 avril 2026 désignant Madame Rania METRAU en qualité de représentante de la commune de Denain au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Denain ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 avril 2026 désignant Monsieur David AUDIN et Madame Valérie CARTA en qualité de représentants de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Denain ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Denain est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Denain sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet


Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-96)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, maire de Denain, commune siège de l'établissement, et Madame Rania METRAU, représentante de la commune de Denain ;
- Monsieur David AUDIN et Madame Valérie CARTA, représentants de la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut ;
- Madame Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Ewa WLODARCZYK et Madame le docteur Nadine BELLO, représentantes de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Philippe LECLERCQ, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Sylvie SCHUTT et Madame Sandrine HERENG, représentantes désignées par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur André CROMBEZ et Madame Malika EL FAHSI-EL HAMDAOUI, personnalités qualifiées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur le docteur Armino ASSUNCAO, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Nord ;
- Monsieur Hervé DEMANGEAT (Union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord), représentant des usagers désigné par le préfet du Nord, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet du Nord.

**ARRÊTÉ du 19 juin 2026 portant modification (N° 4)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de La Somme**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de La Somme ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés ministériels portant modification à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la CPAM de La Somme en date des 16, 28 avril et 28 mai 2026 ;

Vu la modification formulée par le mouvement des entreprises de France (*MEDEF*).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 14 avril 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

- 1) Mouvement des Entreprises DE France (*MEDEF*)

Suppléants :

- Monsieur Aurélien OBRY (*désigné sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 19 juin 2026

La cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale


Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.